



# COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2020

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur DELVILLE, présent par pouvoir donné à Monsieur FORTIER,  
Madame LEMPEREUR, présente par pouvoir donné à Monsieur LESUEUR,  
Monsieur LECORDIER, présent par pouvoir donné à Madame MOURLON.

Etaient absents : Mesdames ARRONDINEAU et FESTA et Monsieur RAACH.

Secrétaire de séance : Madame LECOCQ.

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

### Information des actions menées par le Maire

#### Délib n° 2020- 01 Approbation du compte de Gestion 2019 du Trésorier

\*\*\*

#### Délib n° 2020- 02 Vote du compte Administratif 2019

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renouvelé le contrat avec la société Cosoluce pour les logiciels spécifiques de la mairie pour une durée de 3 ans. D'autre part, les travaux du cabinet médical étant terminés, il a signé un bail de location avec un médecin généraliste et un cabinet infirmier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le loyer de chaque cellule professionnelle est de 500 €.

\*\*\*

Le conseil après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 4 abstentions, approuve le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par Monsieur le Trésorier Payeur de Reims Banlieue Bourgogne.

\*\*\*

Lecture est faite au conseil du compte administratif 2019 en fonctionnement comme en investissement, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>			
Résultat 2019	833 536.33	668 057.93	+ 165 478.40
Résultats antérieurs 2018	667 684.81		+ 667 684.81
<b>Résultat 2019 fonctionnement</b>			<b>+ 883 163.11</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Résultat 2019	57 435.58	151 555.24	- 94 119.66
Solde antérieur reporté	83 170.78		+ 83 170.78
<b>Résultat 2019 investissement</b>			<b>- 10 948.88</b>
<i>Restes à réaliser au 31/12/2019</i>			
Fonctionnement	/	/	/
Investissement		76 768.00	<b>-76 768.00</b>
<b>Résultat cumulé 2019 : fonctionnement + investissement</b>			<b>745 446.33</b>

Monsieur le Maire quitte la séance et le vote est assuré par Monsieur Jérôme FORTIER, 1<sup>er</sup> adjoint.

Le conseil, après en avoir délibéré, avec :

12 voix pour et 4 abstentions pour les chapitres 011, 012, 014, 20, 23

12 voix pour, 3 contre et 1 abstention pour le chapitre 65

12 voix pour, 2 contre et 2 abstentions pour le chapitre 21

14 voix pour et 2 abstentions pour le chapitre 70

15 voix pour et 1 abstention pour les chapitres 66 et 73

13 voix pour et 3 abstentions pour le chapitre 041

16 voix pour les chapitres 67, 042, 74, 75, 76, 77, 16, 10, 16, 27, 040, 041

adopte le compte administratif 2019 qui fait ressortir un excédent global de clôture de 745 446.33€ (y compris les restes à réaliser) qui sera affecté au compte 002 du budget 2020.

**Délib n° 2020- 03**  
**Affectation du**  
**résultat de**  
**l'année 2019**

Après adoption du compte administratif 2019,  
Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution globale de :	- 10 948.88 €
un solde de restes à réaliser de :	- 76 768.00 €
Entrainant un excédent de financement de :	87 716.88 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2019.

Le conseil après en avoir délibéré, décide avec 12 voix pour et 4 abstentions, de procéder à l'affectation des fonds disponibles de la façon suivante :

\* Report en section de fonctionnement au compte 002® : **745 446.33 €**

\* Report en section d'investissement au compte 001® : **10 948.88 €**

\* Affectation en section d'investissement au compte 1068 (recettes) : **87 716.88 €**

\*\*\*

**Informations**  
**diverses**

⇒ Dates à retenir :

- jeudi 20 février à 18h15 : réunion de la commission de contrôle des listes électorales
- les dimanches 15 et 22 mars : élections municipales

⇒ Monsieur le Maire nous informe que les études de faisabilité de la deuxième tranche des travaux de déviation de la RD 31/RD 74 vont bientôt être lancées. Un accord a été signé entre la CU du Grand Reims et la Safer.

Ce n'est plus seulement un projet, c'est acté, la deuxième tranche de la déviation va avoir lieu.

⇒ Point sur la Pouplie : Monsieur GARINOIS veut abattre la Pouplie, son avocat doit contacter la mairie. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au propriétaire d'élaguer l'arbre car cela peut être dangereux et qu'il va demander à ce que la Pouplie soit classée arbre remarquable.

⇒ Les bacs jaunes seront récupérés par le Sycodec la semaine prochaine. Le sycodec a également demandé à ce que les administrés mettent la poignée de leur bac vers la route pour faciliter le travail des éboueurs.

⇒ Camions de betteraves : depuis que le pont rue du Pavé est interdit aux plus de 40 tonnes, les chauffeurs qui ne respectaient pas la réglementation, ont été verbalisés et d'autres ont été forcés de faire demi-tour.

Lors de la prochaine campagne betteravière, les camions seront tous équipés de GPS et seront ainsi immédiatement localisés.

⇒ Relevé pollution de l'usine de pellets de Bazancourt : Monsieur le Maire est en collaboration avec Monsieur LEDUC pour faire un relevé de pollution en point zéro.

La séance est levée à 21 heures 15.

